

# **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC EN PRÉPARATION DU BUDGET 2019**

**Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec**

Association nationale des éditeurs de livres

Février 2019

L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) regroupe une centaine de maisons d'édition de livres, principalement du Québec, et publiant des livres en français sous près de 140 marques d'édition. Ces maisons publient différents types d'ouvrages, du roman au guide pratique, en passant par la poésie, l'essai, le manuel scolaire et scientifique ou le livre d'art.

En soumettant ce mémoire au ministre des Finances, Éric Girard, l'ANEL souhaite que le prochain budget du gouvernement du Québec reconnaisse l'importance de la culture, et plus particulièrement du livre et de la lecture, dans le développement social et économique du Québec. Pour ce faire, l'ANEL recommande au ministre de dédier 1 % du budget de l'État québécois au ministère de la Culture et des Communications pour :

- soutenir davantage le développement d'une édition québécoise et son rayonnement auprès des citoyens d'ici et à l'international;
- accompagner les éditeurs dans l'adoption du numérique, tant dans la création que dans la production, la commercialisation et la gestion de leur maison d'édition;
- bonifier le crédit d'impôt dédié à la production de livres afin qu'il tienne compte des nouvelles formes de commercialisation du livre, comme le livre audio et l'impression à la demande.

Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des réflexions présentées par l'ANEL au ministère de la Culture et des Communications et au ministère des Relations internationales et de la Francophonie lors des consultations menées en 2016<sup>1</sup>, le plan d'action de la nouvelle politique culturelle du Québec et les observations de l'ANEL sur l'évolution du numérique et des technologies dans le secteur de l'édition de livres.

---

<sup>1</sup> *Promouvoir l'identité et la culture du Québec : enjeux et défis de l'exportation du livre québécois*, Réflexion présentée au ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans le cadre du renouvellement de la politique internationale du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Novembre 2016, [http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire-ANEL\\_Renouvellement-politique-internationale\\_MRIF\\_Novembre-2016.pdf](http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire-ANEL_Renouvellement-politique-internationale_MRIF_Novembre-2016.pdf).

Mémoire déposé au ministère de la Culture et des Communications chargé du renouvellement de la politique culturelle du Québec, Association nationale des éditeurs de livres, Avril 2016, [http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire\\_Renouvellement-politique-culturelle\\_29-avril-2016.pdf](http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/M%C3%A9moire_Renouvellement-politique-culturelle_29-avril-2016.pdf). Voir aussi l'allocution de la présidente de l'ANEL, madame Nicole Saint-Jean, devant le ministre de la Culture et des Communications lors du Forum national de consultation sur le projet de politique québécoise de la culture, 6 septembre 2017, [http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/Presentation\\_ANEL\\_Forum-national-de-consultation-sur-le-projet-de-politique-quebecoise-de-la-culture\\_6-septembre-2017.pdf](http://anel.qc.ca/assets/medias/2011/12/Presentation_ANEL_Forum-national-de-consultation-sur-le-projet-de-politique-quebecoise-de-la-culture_6-septembre-2017.pdf).

## **LE SECTEUR DE L'ÉDITION DE LIVRE ET LE MÉTIER D'ÉDITEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Le numérique en édition a amené deux grands changements : le défi de la distribution et de la diffusion des livres en format papier dans l'environnement numérique (découvrabilité, référencement, plateformes de ventes, communication, etc.) et, évidemment, la dématérialisation du livre (livrel, livre audio, livre multimédia, réalité virtuelle, etc.). Néanmoins, ce qui n'a pas changé, c'est le travail effectué conjointement avec l'auteur afin de l'accompagner dans la réalisation de son projet, dans la défense de ses droits et la valorisation de la riche littérature québécoise.

Le livre n'est pas un simple produit marchand, il est avant tout l'expression de notre culture, de notre histoire passée et de notre avenir. Ce sont pour ces enjeux que l'éditeur prend des risques assurant aux Québécois une offre de livres diversifiée, tant en termes de contenus que de formats.

Aujourd'hui, les éditeurs publient à la fois les œuvres en formats imprimé et numérique et explorent de plus en plus la production et la commercialisation du livre audio et multimédia, ainsi que la création de ressources éducatives numériques (REN). L'industrie du livre ne doit pas être définie par un format, mais jugée sur la valeur de ses contenus. Que l'œuvre soit papier ou numérique, le risque financier revient à l'éditeur et il n'est pas moins grand parce que le livre est numérique, au contraire.

### **La chaîne de valeur du livre imprimé et numérique**

Pour un livre québécois en format papier, en première édition, sur le prix de vente au grand public, la répartition est la suivante :

- un minimum de 40 % va au libraire agréé;
- environ 15 % à 18 % va au distributeur-diffuseur;
- 35 % à l'éditeur<sup>2</sup> ;
- environ 10 % minimalement à l'auteur.

Pour un livre numérique, la répartition est sensiblement la même, à l'exception du prix de vente qui est généralement 25 % moins élevé que le format papier pour une première édition. Mais il est de plus en plus courant d'offrir à l'auteur une redevance monétaire égale à celle qu'il obtient sur le livre papier, ce qui se traduit en définitive, compte tenu du prix de vente réduit du livre numérique, par un plus faible pourcentage à l'éditeur.

Pour le format papier, il est très difficile de quantifier le coût d'un livre (frais fixes). Un roman monochrome est moins cher à produire qu'un ouvrage scientifique ou un roman graphique demandant l'utilisation d'un papier plus coûteux et l'impression couleur. De plus, les publics ne sont pas les mêmes pour un recueil de poésie, un essai, un livre

---

<sup>2</sup> Pour la part de l'éditeur, il faut composer à partir du 35 % obtenu avec l'ensemble des coûts associés à la création, à la production et à la commercialisation du livre et à la gestion de la maison d'édition. Ces frais fixes regroupent : les ressources humaines, le loyer, le matériel, la comptabilité, les frais juridiques; l'impression (environ 20 % des coûts); la révision linguistique; le graphisme et la mise en page; les frais d'entreposage chez le distributeur; les coûts associés à la promotion (salons du livre au Canada et à l'étranger, publicité, frais de déplacement de l'auteur), la traduction; etc.

jeunesse, etc. Chaque livre est unique et à son propre cycle de vie. En résumé, en se basant sur le coût de production du livre et sur la capacité des lecteurs à payer, l'éditeur arrive très rarement à atteindre la rentabilité sur un premier tirage et même à amortir tous les coûts fixes. Cette réalité fait partie du risque pris par l'éditeur.

### **De nouvelles compétences à acquérir et à développer**

À l'heure actuelle, le numérique se traduit pour les éditeurs de livres par un surcroît de travail nullement compensé par une augmentation conséquente des revenus. Même si le marché du livre numérique est encore marginal, les éditeurs doivent néanmoins développer de nouvelles compétences pour accroître la visibilité des livres imprimés dans l'environnement numérique. L'arrivée des librairies en ligne comme Amazon, Kobo et Apple, ainsi que des algorithmes de recommandations modifient les habitudes d'achat et de lecture du public. Le développement de l'impression à la demande et des nouvelles formes de livres (audio, multimédia, etc.) obligent les éditeurs à adapter leurs stratégies de production et de promotion et à collaborer davantage avec les autres secteurs culturels

## **SOUTIEN À L'ÉDITION QUÉBÉCOISE : UNE CROISSANCE NETTEMENT INSUFFISANTE**

Même si, dans son ensemble, le programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition de la SODEC connaît une croissance en passant de 5 374 986 \$ en 2012-2013 à 5 968 201 \$ pour 2017-2018, l'ANEL constate que les sommes dédiées à la production et à la promotion des livres, donc aux éditeurs du Québec (Volet 1 *Aide à l'édition et à la promotion*; Volet 3 *Aide à la traduction*; Volet 8 *Aide à la numérisation*) (voir le tableau 1), sont inférieures à celles versées en 2012-2013<sup>3</sup> (tableau 1).

Depuis 2012, et ce, jusqu'à l'année dernière, le Volet 1 destiné à l'aide à l'édition et à la promotion a connu une baisse constante alors que le nombre de bénéficiaires est passé de 113 à 122. Pour l'ANEL, il ne fait aucun doute que cette situation se traduit par une baisse des sommes attribuées à chaque éditeur et donc par une fragilisation des entreprises.

Tout comme pour le Volet 1, les sommes dédiées au Volet 8 consacré à l'aide à la numérisation en 2017-2018 sont inférieures à celles de 2012-2013. Sachant les bouleversements qu'amène le numérique, mais également les nouvelles formes de création, une stratégie à long terme pour soutenir les éditeurs devrait être envisagée par le gouvernement du Québec.

L'ANEL recommande de doubler les sommes dédiées aux éditeurs pour les volets 1, 3 et 8, dont 1 000 000 \$ serait consacré aux enjeux du numérique pour permettre le développement de ce secteur et le rayonnement de notre production littéraire tant au Québec qu'à l'étranger.

---

<sup>3</sup> Il faut noter que pour l'année 2016-2017, le Volet 8 Aide à la numérisation a été suspendu, ce qui explique l'écart important entre l'année 2014-2015 et 2016-2017. Cependant, cette baisse au soutien aux éditeurs était déjà présente entre 2014-2015 et 2015-2016 avec un écart de 52 316 \$. Tous les chiffres faisant référence à la SODEC sont issus des rapports annuels de la SODEC.

**Tableau 1**  
**Montants pour le programme d'aide aux entreprises**  
**du livre et de l'édition de la SODEC (\$)**

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Volet 1</b>	2 097 798	2 089 683	2 071 265	2 060 247	2 057 901	2 064 104
<b>Volet 3</b>	113 633	132 766	136 286	172 989	165 192	169 395
<b>Volet 8</b>	424 828	419 709	475 236	397 235	-	402 453
<b>TOTAL</b>	<b>2 636 259</b>	<b>2 642 158</b>	<b>2 682 787</b>	<b>2 630 471</b>	<b>2 223 093</b>	<b>2 635 952</b>

Source : Rapports annuels de la SODEC

## **POUR UN INVESTISSEMENT ACCRU DANS L'EXPORTATION ET LE RAYONNEMENT DU LIVRE À L'INTERNATIONAL**

Avec une population d'un peu plus de huit millions de personnes, dont 79 % ont le français comme langue maternelle, le marché du livre québécois compte environ 6,3 millions de personnes. Considérant le nombre élevé de nouveaux titres québécois qui arrivent sur le marché et la forte présence de la littérature étrangère qui s'accapare près de 50 % du marché global du livre, il n'est pas surprenant que l'exportation soit un débouché majeur pour les éditeurs québécois.

Pour y faire face, il est important que le gouvernement du Québec, principalement par l'entremise de la SODEC, mais également du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, reconnaisse la spécificité de l'édition québécoise et que ces ministères investissent plus de ressources pour soutenir les actions de diffusion et de promotion des éditeurs à l'étranger. Les données du Fonds du livre du Canada<sup>4</sup> montrent que depuis 2012, l'exportation des éditeurs québécois représente 50 % du total des ventes à l'exportation pour l'ensemble des bénéficiaires (tableau 2).

<sup>4</sup> Ces données représentent les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada qui représentent des éditeurs de propriété canadienne.

**Tableau 2**  
**Montant des ventes à l'exportation pour l'ensemble**  
**des bénéficiaires du Fonds du livre du Canada (\$)**

Année	ventes à l'exportation (Canada)	ventes à l'exportation (Québec)
2010-2011	117 216 019	58 230 717
2011-2012	114 170 778	56 665 810
2012-2013	101 251 930	56 178 576
2013-2014	105 400 650	58 435 873
2014-2015	106 869 969	58 748 611
2015-2016	114 438 201	62 360 694
2016-2017	121 717 631	69 363 132
2017-2018	129 367 188	67 265 784
2018-2019	139 549 780	71 330 043

Fort de ses succès à l'international, l'ANEL recommande au ministère des Finances de soutenir les éditeurs dans leurs efforts de promotion et dans la participation du Québec à des événements d'envergure comme les salons et les foires du livre en doublant le montant investi en 2016-2017 par la SODEC dédié au secteur du livre pour le *Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel*. Précisons que ce programme a connu une baisse de près de 2 M\$ entre 2009 et 2018 et, spécifiquement pour le secteur du livre et de l'édition spécialisée, malgré un réinvestissement en 2015-2016, le montant est encore inférieur à ce qu'il était en 2012-2013 (tableau 3).

**Tableau 3**  
**Total des sommes dédiées au programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel et pour le secteur du livre et de l'édition (\$)**

Année	Livres et édition	Programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel
2010-2011	998 923	6 398 023
2011-2012	930 619	5 534 117
2012-2013	816 278	5 262 729
2013-2014	839 597	5 304 034
2014-2015	812 757	4 978 381
2015-2016	818 750	4 332 831
2016-2017	813 932	4 506 741
2017-2018	816 848	4 607 767

Source : Rapports annuels de la SODEC

## **POUR UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES QUI RECONNAIT LES NOUVEAUX FORMATS DE LIVRES NUMÉRIQUES**

Ces dernières années, des discussions ont eu lieu entre l'ANEL, la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications en vue de proposer des mesures d'allègement au crédit d'impôt dédié à la production de livres. À cet enjeu, celui de la représentation des nouvelles productions numériques, pensons au livre audio et aux livres issus de l'impression à la demande, amène de nouvelles questions. Alors que la simplification du crédit d'impôt était l'une des mesures du Plan d'action sur le livre (mesure 5) dévoilé en avril 2015, l'inclusion de nouveaux formats comme le livre audio au crédit d'impôt devra faire l'objet de discussions entre la SODEC et les éditeurs si le ministère de la Culture et des Communications souhaite soutenir le développement de l'entrepreneuriat culturel à l'ère numérique (mesure 37).

En simplifiant le programme de crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, en place depuis 2000, le gouvernement du Québec s'assurerait de soutenir une production littéraire riche, mais également de stimuler l'économie québécoise en incitant ses bénéficiaires à éditer, produire et fabriquer leurs livres par des entreprises et des travailleurs québécois.

Dans une étude publiée par la SODEC en 2006<sup>5</sup>, laquelle analysait les données des éditeurs ayant déposé une demande au programme de crédit d'impôt au cours de la

<sup>5</sup> SODEC, *Le crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec*, Décembre 2006, <http://www.sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/06/bilancireditionfinal12006.pdf>.

période de 2000 à 2005, on stipule que 47 % de toutes les dépenses de production des éditeurs sont des dépenses en main d'œuvre québécoise. Outre l'important impact indirect que constitue la contribution de l'industrie de l'édition au développement de l'économie québécoise par l'investissement de sa production et de sa fabrication au Québec, ce crédit d'impôt permet également aux éditeurs de réduire leurs coûts de production, ce qui se traduit par un maintien des prix publics concurrentiels devant l'importante concurrence étrangère et une offre de la production québécoise sur les marchés étrangers aussi à des prix concurrentiels.

## **RECOMMANDATIONS**

Le livre est l'agent de diffusion par excellence de cette culture. Il est de plus un pivot central de notre système d'éducation. Les efforts consentis par les éditeurs de livres de chez nous depuis cinquante ans et la place que ces efforts leur ont permis d'occuper, alors que leurs parts du marché domestique frôlent désormais les 50 % (ils étaient de moins de 15 % dans les années 1970), tout cela mérite une reconnaissance plus que symbolique de la part de l'État québécois. Maintenant que le Québec a atteint un équilibre moins précaire de ses finances publiques, il est temps de réinvestir dans le livre et dans ses créateurs. Le livre n'est pas un luxe, c'est un incontournable outil de santé collective.

Sachant que le plan d'action du MCC recommande :

- d'augmenter l'aide gouvernementale destinée à la création et à la production (mesure 12)
- d'augmenter le soutien gouvernemental à la diffusion culturelle au Québec (mesure 14)
- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat culturel à l'ère numérique (mesure 37)
- Stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises (mesure 40)
- Accroître les compétences numériques (objectif 4.5)

### **L'ANEL recommande au ministère des Finances :**

1. de doubler le montant dédié aux éditeurs (Volet 1, Volet 3 et Volet 8) et d'assurer une récurrence dans ce soutien afin que ceux-ci puissent réellement s'adapter aux nouveaux modes de production et de commercialisation qu'amène le numérique;
2. d'augmenter l'aide à l'exportation et d'accompagner les éditeurs dans leurs démarches pour accroître la présence de la littérature québécoise à l'international;
3. d'ajouter le crédit d'impôt dédié à l'édition afin qu'il prenne en compte les nouveaux formats de livres créés par les maisons d'édition québécoises.